

VD_FINDINFO Arrêt / 2023 / 641 vom 22. November 2023

VD Tribunal cantonal, 2023-11-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2023__641

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2023 / 641 du 22 novembre 2023

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2023 / 641 del 22 novembre 2023

Regeste

SURASSURANCE, COMPENSATION DE CRÉANCES, PERTE DE TRAVAIL À PRENDRE EN CONSIDÉRATION, REVENU DÉTERMINANT, AUTRES FRAIS DE SOINS, HONORAIRES, AVOCAT, ALLOCATION FAMILIALE | 50 LAA, 69 LPGA, 51 al. 3 OLAA

Erwägungen

E. 9

Le dossier permet ainsi à la Cour de statuer en pleine connaissance de cause. Un complément d’instruction apparaît inutile et la requête d’audition personnelle de la recourante doit dès lors être rejetée. Le juge peut en effet mettre fin à l’instruction lorsque les preuves administrées lui ont permis de se forger une conviction et que, procédant d’une manière non arbitraire à une appréciation anticipée des preuves qui lui sont encore proposées, il a la certitude qu’elles ne pourraient pas l’amener à modifier son avis (ATF 145 I 167 consid. 4.1 ; 140 I 285 consid. 6.3.1 ; 130 II 425 consid. 2.1). Par ailleurs, la recourante n’a finalement pas maintenu sa requête de débats publics à la suite de l’avis du juge instructeur du 12 septembre 2023.

E. 10

a) Le recours est dès lors partiellement admis. La décision attaquée est réformée en ce sens que le montant de la surindemnisation doit être arrêté à 6'561 fr. 05. b) Il n’y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires (art. 61 let. f bis LPGA). c) Vu le sort de ses conclusions, la partie recourante a droit à une indemnité de dépens légèrement réduite à titre de participation aux honoraires de son conseil (art. 61 let. g LPGA). Il convient d’arrêter cette indemnité à 2'500 fr., débours et TVA compris (art. 10 et 11 TFJDA [tarif du 28 avril 2015 des frais judiciaires et des dépens en matière administrative ; BLV 173.36.5.1]), et de la mettre intégralement à la charge de la partie intimée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.